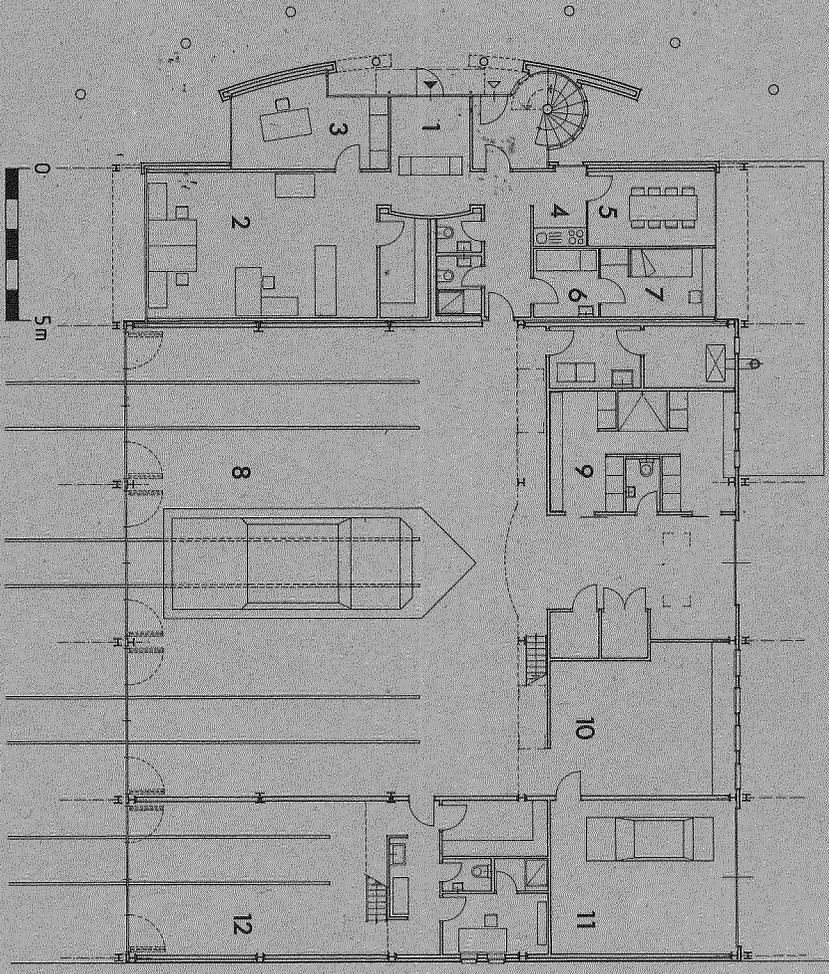


BRIGADE DU LAC ET CONSERVATION DE LA FAUNE YVERDON-LES-BAINS

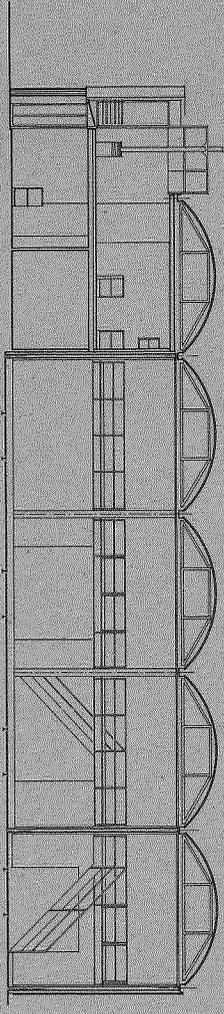
ÉTAT DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS

6500 1797/96/1

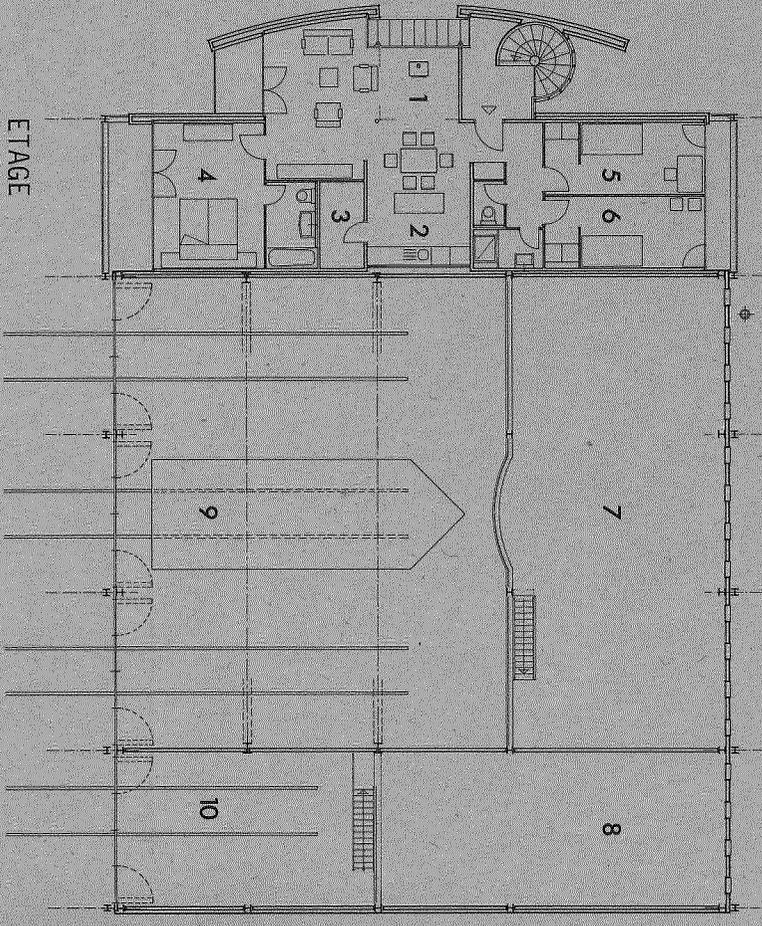
LES PLANS



REZ-DE-CHAUSSEE



COUPE LONGITUDINALE



ETAGE

DESCRIPTIF DES PLANS

REZ

Zone administrative

1. Entrée réception
2. Bureau administration
3. Bureau chef
4. Cuisinette
5. Mess
6. Infirmerie
7. Chambre de repos

Zone atelier

8. Halle à bateaux
Brigade du lac
9. Vestiaires douches
10. Atelier d'entretien
11. Garage
12. Halle à bateaux
Conservation de la faune

1er ETAGE

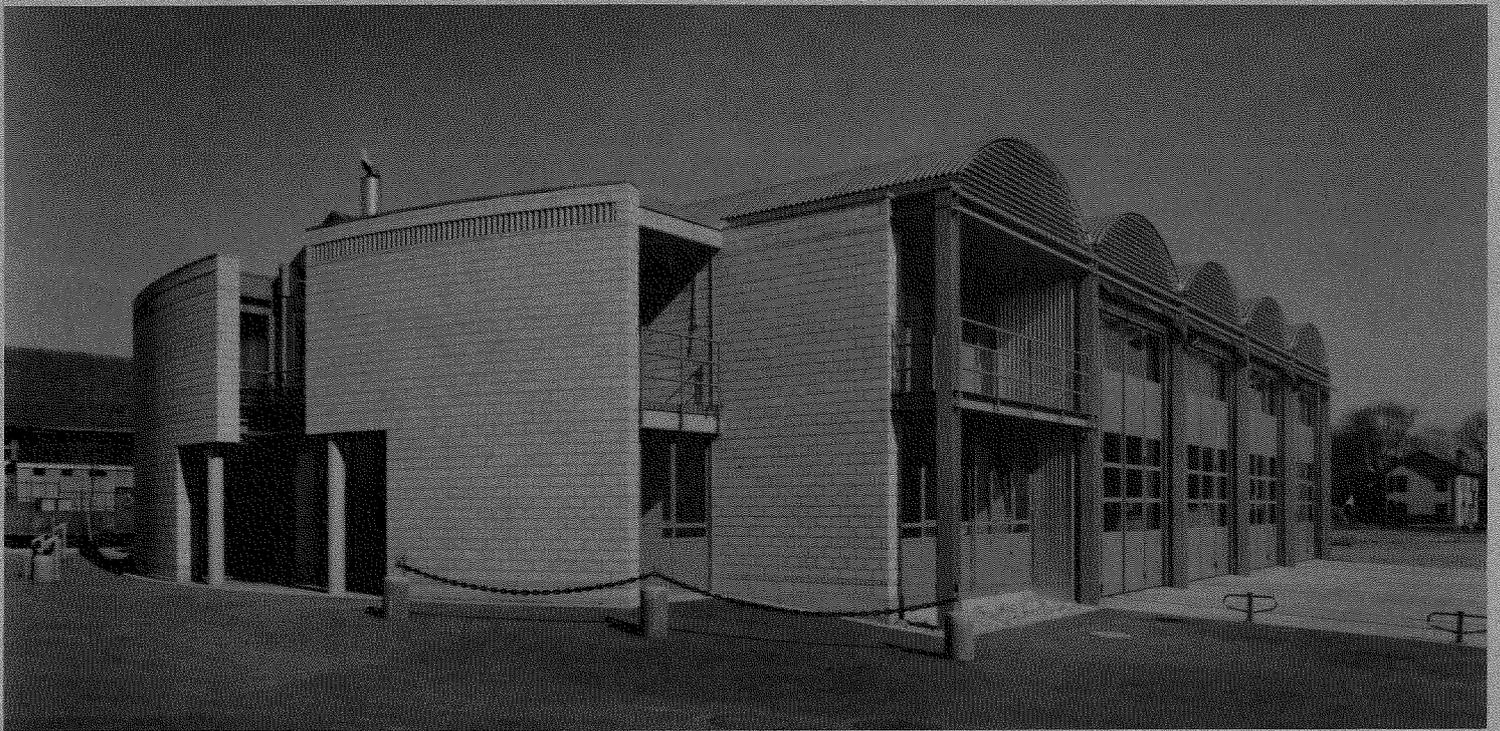
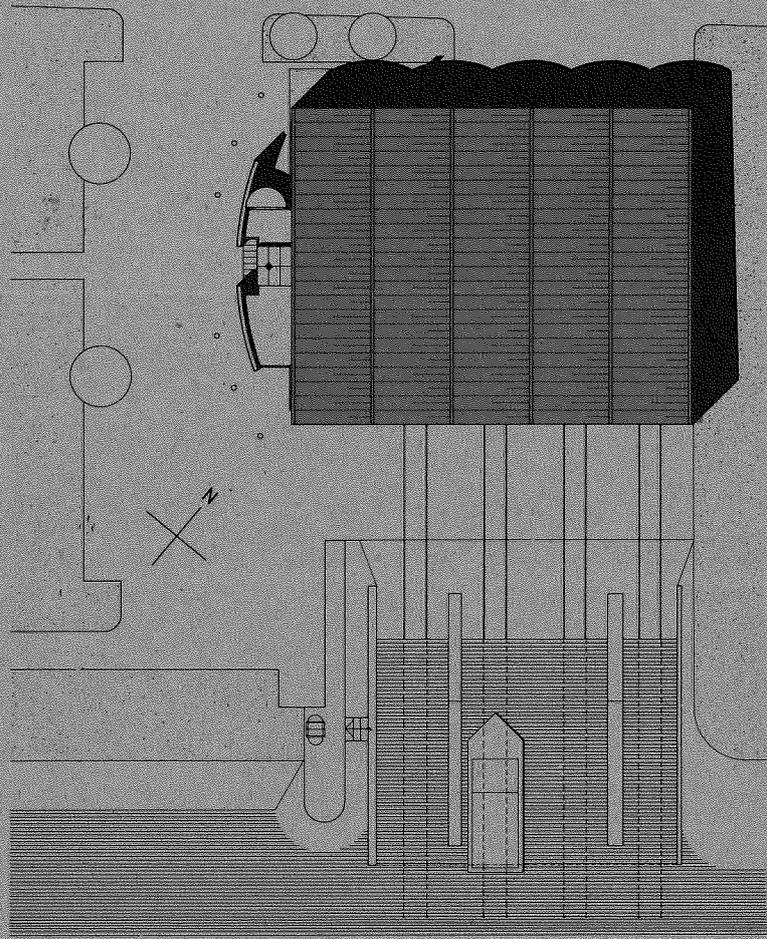
Appartement

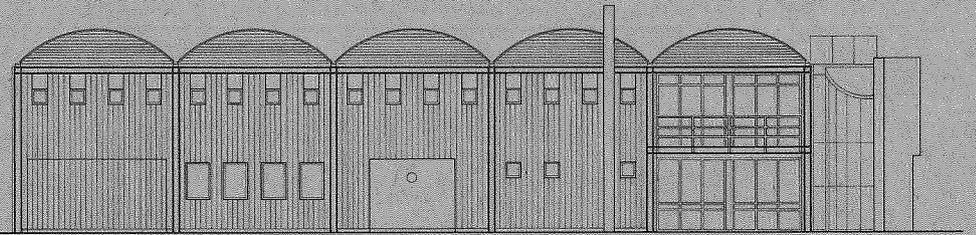
1. Séjour
2. Cuisine
3. Réduit
4. Chambre parents
5. Chambre enfant
6. Chambre enfant

Halles

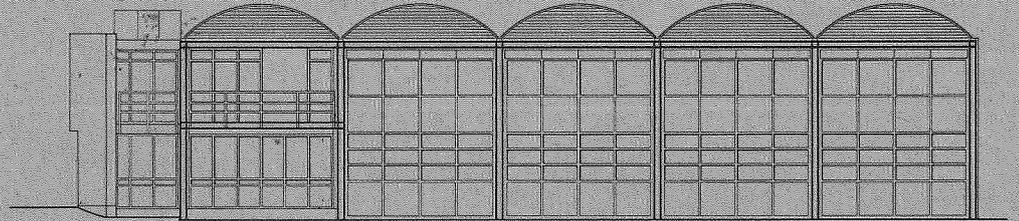
7. Dépôt Brigade du lac
8. Dépôt
Conservation de la faune
9. Vide sur halle
Brigade du lac
10. Vide sur halle
Conservation de la faune

SITUATION

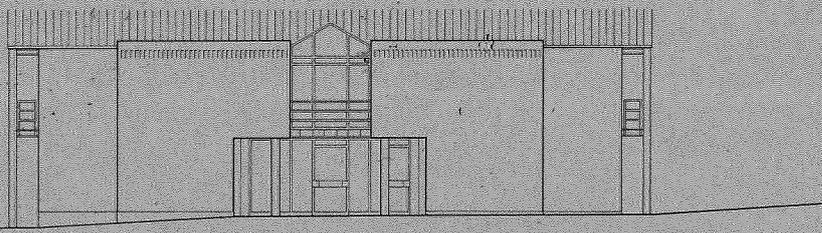




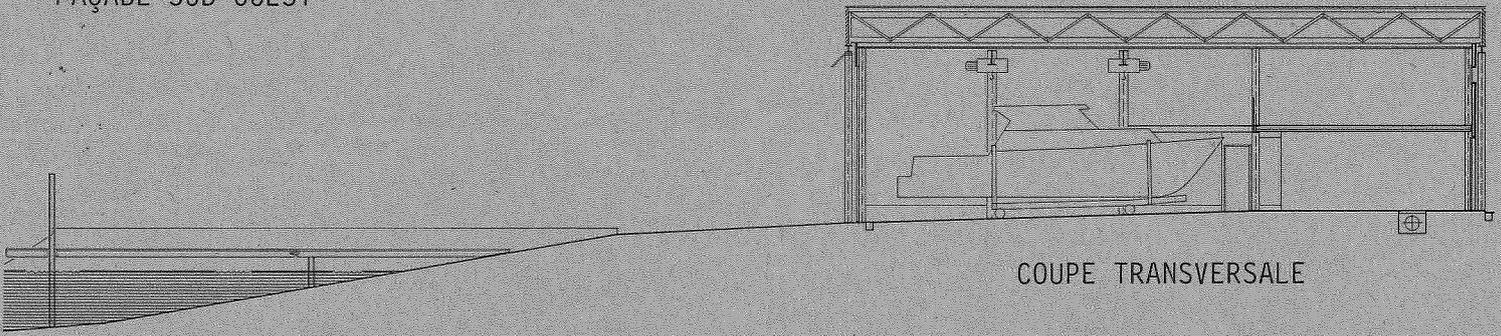
FAÇADE NORD-OUEST



FAÇADE SUD-EST



FAÇADE SUD-OUEST



COUPE TRANSVERSALE



AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE VAUDOISE

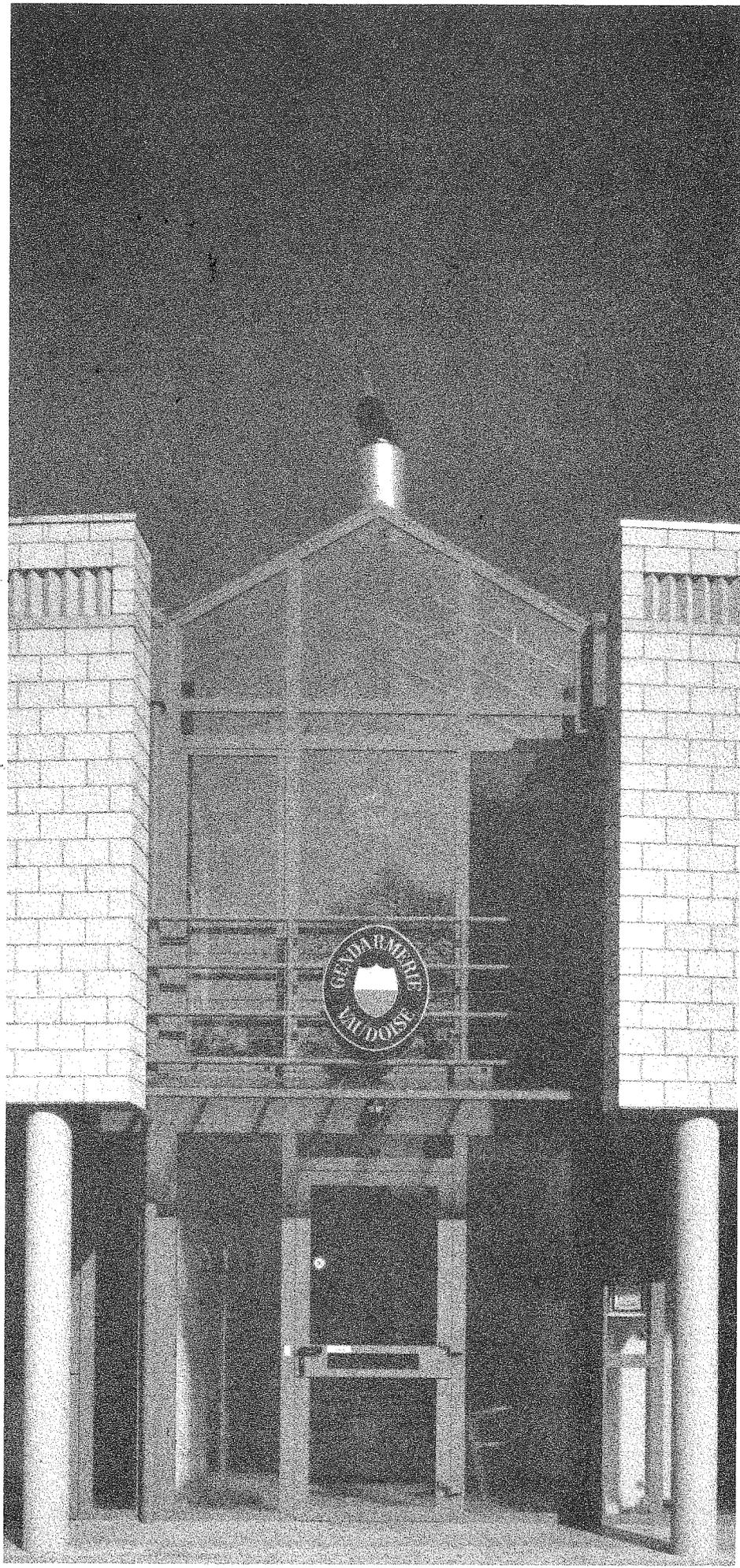
Si le Léman, qui est le plus grand lac sur les eaux duquel s'exerce la souveraineté vaudoise, possède son bâtiment de la Brigade du lac, au Basset, à Clarens, le lac de Neuchâtel, dont une partie non négligeable des eaux est aussi vaudoise, méritait d'avoir un immeuble convenable pour abriter sa Brigade du lac. Car l'ancien, il faut bien l'avouer, tenait plus, extérieurement du moins, de la vieille grange en décomposition que d'un poste de gendarmerie !

Grâce à la compréhension de M. André Grandguillaume, ami des gendarmes du lac et de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, grâce à la volonté du Service des bâtiments et de la Gendarmerie, grâce enfin au travail de l'architecte Rùchti, cette construction a pu être réalisée en un temps record, puisqu'elle était occupée 18 mois après le début des travaux.

La conception du bâtiment n'était pas facile, puisqu'il devait, d'une part, prendre place dans le projet audacieux des autorités yverdonnoises de remodeler les rives de la Thièle, ne pas trahir sa vocation, qui est prioritairement d'abriter les bateaux de la Gendarmerie et de la Conservation de la faune et, enfin être accueillant, pour le poste de Gendarmerie et ses visiteurs et pour l'appartement du Chef de brigade.

Le défi a été relevé et l'oeuvre correspond à ce qu'on en attendait. Que ce bâtiment soit un instrument supplémentaire au service de nos concitoyens et de notre communauté vaudoise, puisque servir est la plus belle des tâches de la Gendarmerie.

Jean-François LEUBA
Chef du Département de la justice,
de la police et des affaires militaires



BRIGADE DU LAC ET CONSERVATION DE LA FAUNE YVERDON-LES-BAINS

ÉTAT DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS

Ayant déjà presque en tête le contenu, il nous restait à savoir où poser le contenant. En juillet 1982, la prospection des terrains débuta.

A Grandson tout d'abord, où deux possibilités s'offraient à nous, elles furent bien vite écartées, à juste titre d'ailleurs, par le Service des forêts et de la faune dont le principal souci est la conservation des forêts riveraines qui, pendant des années ont malheureusement subi bien trop d'atteintes et d'emprises, restant aujourd'hui encore, fortement convoitées.

L'Etat se devait de montrer l'exemple et abandonna ces terrains qui n'auraient de toute façon, pas bénéficié des conditions d'octroi d'une autorisation de défrichement.

La commune d'Yverdon-les-Bains nous fit part de son intérêt de voir subsister la Brigade du lac sur son territoire et, en février 1983, nous proposa la modification du plan d'extension partiel "Rives du lac entre Thièle et Mujon", périmètre englobant le complexe de la Bridage du lac. Modification qui, dans un premier temps prévoyait la zone de construction du nouveau bâtiment sur l'emplacement même de l'ancien hangar. Cette solution ne pouvait être acceptée par la Gendarmerie vaudoise, police de la navigation qui devait maintenir son activité pendant la période de construction du nouveau bâtiment.

La commune d'Yverdon-les-Bains comprit cette situation et modifia son plan d'extension partiel en tenant compte des désirs de la Gendarmerie vaudoise.

C'est ainsi qu'elle accepta le déplacement de la nouvelle construction à l'ouest du périmètre portant la longueur maximum de la façade parallèle de la Thièle à 25 m. et la hauteur à 6 m. à la corniche et autorisa la création d'un logement de service, ceci uniquement pour le bâtiment de la Brigade du lac.

Enfin, elle accorda gratuitement à l'Etat un droit distinct et permanent de superficie d'une surface de 1'500 m² et d'une durée de 50 ans.

La boucle était ainsi bouclée à la satisfaction de tous. Nous tenons ici à remercier les Autorités communales.

Michel ROSAZZA
Service des bâtiments
Président de la Commission
de construction

OUVRAGE

Construction d'un bâtiment à l'usage de la Gendarmerie vaudoise : BRIGADE DU LAC DE NEUCHATEL et de la Conservation de la faune : GARDE-PECHE.

MAITRE DE L'OUVRAGE

M. André GRANDGUILLAUME à Grandson, sur un terrain mis à disposition par un droit de superficie par la commune d'Yverdon-les-Bains; construit pour la Gendarmerie vaudoise et la Conservation de la faune. Département de la justice, de la police et des affaires militaires.

COMMISSION DE CONSTRUCTION

Président :

M. Michel ROSAZZA Service des bâtiments

Membres :

| | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| M. Daniel GRANDGUILLAUME | Représentant du maître de l'ouvrage |
| Major Rémy DURUSSEL | Gendarmerie vaudoise |
| Sergent Jean-Pierre LOTH | Brigade du lac |
| M. Gérard PIDOUX | Chef du Service des gérances |

MANDATAIRES

| | |
|-----------------------|---|
| M. Yves RUCHTI | Architecte, Yverdon-les-Bains |
| M. J.-Cl. GOGNIAT | Ingénieur structures Yverdon-les-Bains |
| MM. JAQUIER & POINTET | Géomètres, Yverdon-les-Bains |

CHRONOLOGIE

| | |
|--|------------|
| Mandat d'architecte | 13.12.1985 |
| Convention entre M. André Grandguillaume et l'Etat de Vaud | 05.06.1986 |
| Permis de construire délivré | 13.02.1987 |
| Début des travaux | 09.03.1987 |
| Mise à disposition des locaux officiellement | 16.06.1988 |
| Inauguration | 02.09.1988 |

HISTORIQUE

La navigation de plaisance fait partie intégrante des loisirs ou des vacances. Elle n'a cessé de se développer depuis 1945. D'abord lent, le mouvement s'est peu à peu accéléré. A la fin de 1986, on comptait sur les eaux vaudoises des lacs de Neuchâtel et de Morat, ainsi que sur celui de Joux, quelque 10'000 embarcations. Il faut y ajouter les bateaux d'autres provenances ou "itinérants", amenés par des estivants suisses ou étrangers.

Dès 1956, il fut question de doter la Gendarmerie vaudoise d'un bateau destiné à assurer la police de la navigation sur le lac Léman. Plusieurs projets restèrent sans suite. Finalement, dans un rapport établi le 30 septembre 1960, une commission chargée par le Conseil d'Etat d'étudier les problèmes de la police de la navigation et de la pêche sur les lacs vaudois proposait, en particulier, l'achat de quatre bateaux rapides, dont un devait être affecté sur le lac de Neuchâtel.

Le 4 août 1962, la Bridage du lac Léman prenait possession de sa première unité. Il fallut attendre le 18 avril 1968 pour voir la création de la Brigade du lac, à Yverdon-les-Bains et la cérémonie d'inauguration de son bateau. Cette vedette est du reste toujours en service. En été 1978, un petit bateau supplémentaire fut acquis.

Grâce à l'accueil de l'entreprise Grandguillaume, la Bridage du lac s'est d'emblée installée sur la Thièle, où elle obtint une place d'amarrage, construisit un ponton et bénéficia, durant la mauvaise saison, d'un couvert rudimentaire pour un prix de loyer symbolique.

LE HANGAR A BATEAUX

Dans l'état où il se trouvait, ce bâtiment ne pouvait être considéré que comme une solution provisoire, mais qui risquait de durer longtemps. Dès 1970, divers projets furent étudiés, entre autres à Grandson, dans le but de trouver un emplacement satisfaisant. Finalement, le maintien de nos bateaux dans le hangar Grandguillaume fut confirmé. Grâce à la compréhension des autorités yverdonnoises et de cette entreprise, des travaux d'aménagement intérieur furent entrepris et achevés le 13 mars 1971.

Dix ans plus tard, il s'avéra que l'enveloppe du bâtiment était en très mauvais état : la pourtraison, le lattage et une partie des façades en bois étaient pourris. Par ailleurs, le remplacement envisagé de la vedette par une unité plus grande, plus large et surtout plus haute, aurait nécessité des travaux coûteux de rehaussement de l'entrée. Une étude prouva que seule une nouvelle construction était envisageable : ailleurs ou sur place.

La décision de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, du 14 février 1983, admettant le principe d'un nouveau bâtiment sur l'emplacement de l'ancien et concédant à la Gendarmerie un droit de superficie fit pencher la balance pour la deuxième solution.



LE FINANCEMENT

Le financement d'une nouvelle construction était de loin le problème le plus difficile à résoudre, l'investissement nécessaire, de l'ordre de 2 millions de francs, n'étant pas prévu dans le plan financier de l'Etat. En 1984, le projet était dans l'impasse lorsque s'est manifestée l'intervention quasi providentielle de M. André Grandguillaume, qui avait toujours montré beaucoup de sympathie pour l'activité de la Brigade du lac. Spontanément, il se déclara d'accord d'assumer le financement de cette construction à des conditions avantageuses pour les exploitants.

Ainsi, après l'approbation du Conseil d'Etat, tous les éléments permettant une réalisation rapide étaient réunis. Sans la compréhension de M. André Grandguillaume, malheureusement décédé entre-temps et de sa famille, il est certain que rien n'aurait pu être réalisé avant quelques années.

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT

La Gendarmerie dressa la liste de ses besoins en tenant compte de l'évolution prévisible de ses activités. C'est ainsi qu'elle sollicita du Conseil d'Etat, qui accepta :

- un aménagement portuaire sur la rive de la Thièle,
- trois emplacements, dans le hangar, pour des bateaux types unités en service sur le lac Léman,
- des locaux administratifs,
- un atelier,
- un appartement de gardiennage.

A la recherche de locaux et d'un couvert pour le bateau de la Garde-pêche, la Conservation de la faune demanda et obtint de se joindre au projet.

Dans un climat de parfaite collaboration, le maître de l'ouvrage, le maître d'oeuvre et les représentants de l'Etat, regroupés d'abord dans une commission de programmation, puis de construction, tinrent largement compte, dans la mesure du possible, des vœux exprimés par les exploitants. Après quelques mois d'utilisation, ces derniers se déclarent très satisfaits des résultats obtenus. Ils disposent désormais d'un bâtiment et d'installations parfaitement adaptés à leur mission. L'inauguration eut lieu le 2 septembre 1988, en présence de M. J.-F. Leuba, Chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires et des représentants des Autorités cantonales et communales.

EFFECTIF, FORMATION ET MISSIONS DE LA BRIGADE DU LAC

Forte de quatre hommes, la Brigade du lac affectée à Yverdon-lès-Bains, est commandée par un sergent. Son activité est saisonnière, c'est-à-dire que durant l'hiver elle renforce le poste territorial tout en assurant un service de piquet pour des interventions éventuelles. Elle est engagée sur tous les plans d'eau du Nord vaudois, voire ailleurs si elle en est requise. Ses hommes ont d'abord acquis la formation de base du gendarme. Puis ils se sont spécialisés dans les premiers secours, à la plongée sous-marine et à la conduite des bateaux.

Les missions spécifiques des hommes du lac sont :

- police de la navigation : prévention et entraide qui tiennent une large part de leur activité, application des règles de navigation, constatations d'infractions, d'accidents, lutte contre le bruit et autres nuisances
- contrôle des embarcations : permis, équipement
- sauvetage : recherche de navigateurs, d'embarcations avec la collaboration des sociétés de sauvetage et de REGA
- recherches subaquatiques de corps, d'objets, de matériel de toute nature
- enquêtes pénales : auditions, plaintes
- constats et enquêtes relatifs aux pollutions
- surveillance de la pêche et de la chasse avec la collaboration des spécialistes
- entretien des locaux, du matériel et des embarcations.

CONCLUSION

La Gendarmerie vaudoise est heureuse et satisfaite de son nouveau bâtiment et des installations portuaires. Désormais, elle dispose d'un magnifique outil de travail, adapté à ses besoins. Ses remerciements s'adressent à tous ceux qui ont oeuvré pour permettre de réaliser cette magnifique construction.

Major Rémy DURUSSEL
Chef de la police de la navigation

Yverdon-les-Bains s'ouvre sur le lac, ce slogan, maintes fois entendu, est, jusqu'à ce jour, resté vide de sens, tant les barrières (physiques et urbaines) rendaient peu attractives ces berges.

Avec la construction d'un bâtiment à l'usage de la Brigade du lac et de la Garde-pêche, c'est un pas qui est fait vers un aménagement plus urbain de ces rives.

La correction du plan d'extension des rives entre "Thièle et Mujon" a permis de réserver des espaces nécessaires à l'implantation d'activités en rapport avec le lac.

Le terrain disponible était porteur d'histoires industrielle et lacustre solidement ancrées dans la mémoire yverdonnoise. Ces terrains ont été exploités jusqu'à récemment par une entreprise d'extraction de sable et gravier. Ces derniers étaient acheminés depuis le lac par d'énormes chalands. Le parti architectural fait largement référence à cette connotation industrielle et lacustre de ce passé récent.

Le dessin du projet confirma les intentions d'une architecture lacustre et industrielle par les travées structurées, couvertes de voûte en matériaux bruts et légers.

Le volume compact du bâtiment abrite les différentes fonctions dans un langage clair, exprimé en façade par les matériaux et le traitement des surfaces.

L'usage de la brique apparente silico-calcaire, de la tôle ondulée en alu naturel et de vitrage simple, offre au spectateur l'image d'un bâtiment de service où la fonction est essentielle.

L'intérieur, par le plan et ses revêtements, confirme la première impression; seul le luxe de l'usage est admissible.

Le fait de se situer sur la rive d'un cours d'eau où les crues sont importantes et rapides, nous a imposé le choix d'une halle à bateaux en cale sèche. Les équipements ont été choisis afin de permettre à la Brigade du lac de remplir ses missions en tout temps et en toutes circonstances.

Yves RUCHTI
Architecte



REZ-DE-CHAUSSEE

Brigade du lac

Halle à bateaux pour 3 unités avec treuils de halage + 2 palans de 5 tonnes
 1 local compresseur de plongée
 1 local dépôt des huiles
 1 local container
 1 atelier
 1 garage véhicules 2 boxes
 1 vestiaire atelier
 1 vestiaire de plongée
 1 W.-C. + dégagement
 1 local chauffage + service
 Zone administrative avec réception et services.

Garde-pêche

1 halle pour 1 bateau avec :
 1 treuil de halage + 1 palan de 500 kg.
 1 zone administrative avec locaux de service.

ETAGE

Brigade du lac

1 appartement 4 pièces pour le chef de poste
 Dépôt sur les halles à bateaux.

Garde-pêche

Dépôt sur la halle à bateaux

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Aménagement portuaire avec pontons et slip pour 4 unités
 1 citerne essence avec colonne distributrice
 6 places de parc
 1 hélistation.

FONDATIIONS

Radier généralisé.

STRUCTURE

Halle acier. Administration et appartement : mur brique silico dalles BA pleines.

ENVELOPPE

Halle : bardage alu ondulé couleur naturelle sur façade et toiture.

Administration et appartement : double mur silico grise et rose. Vitrage alu isolant. Vitrierie isolante "thermoplane".

CLOISONS INTERIEURES

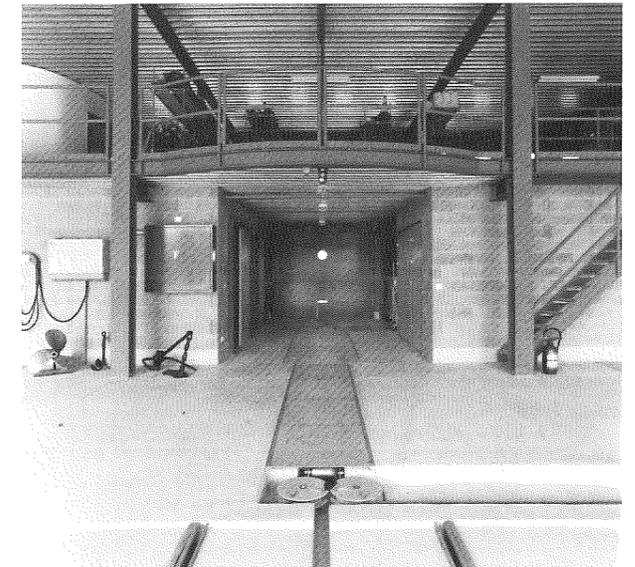
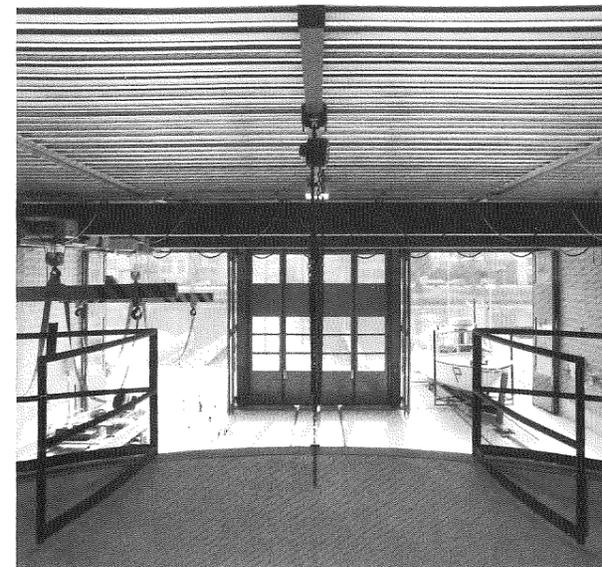
Brique ciment hourdée joint propre + peinture giclée.
 Huisserie métallique. Plafond béton propre.

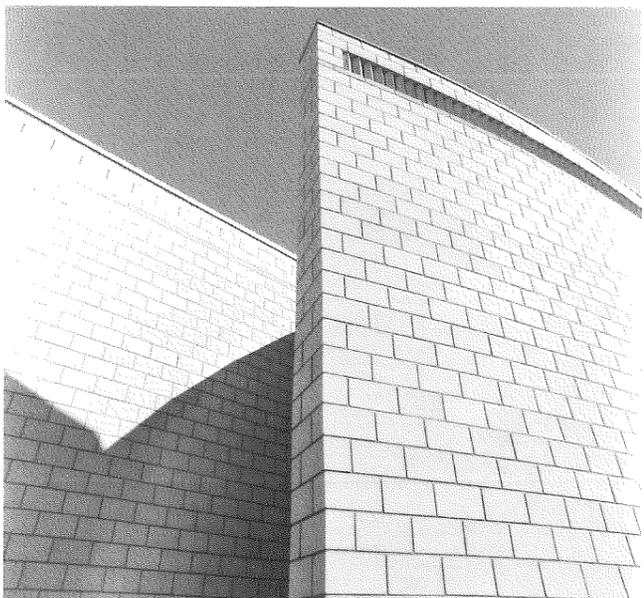
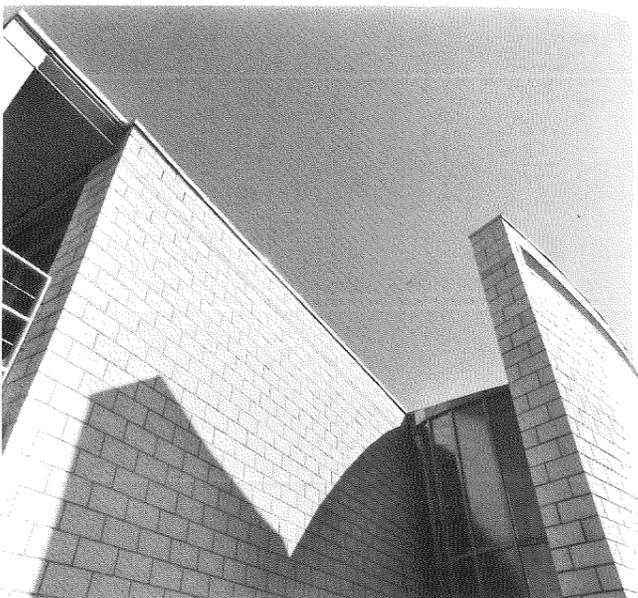
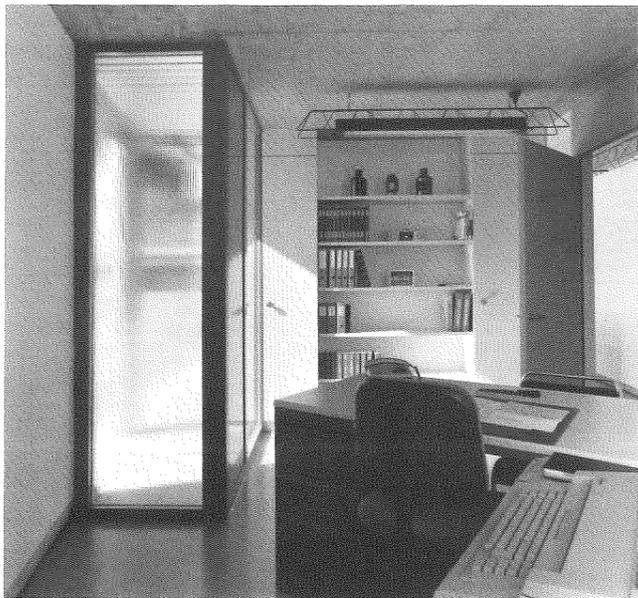
SOLS

Lino "zone administrative". Parquet hêtre appartement, chape + peinture dans les halles.

CHAUFFAGE

Central à gaz au sol dans la zone administrative + appartement. A air chaud dans les halles avec température maximale de 12°.





GENDARMERIE DU LAC

Rez-de-chaussée

Zone administrative 117.00 m²
 Zone halle, chauffage, buanderie, vestiaires, garages 343.55 m²

Etage

Zone dépôt dans halle 110.00 m² 570.55 m²

CONSERVATION DE LA FAUNE

Rez-de-chaussée

Zone halle, réduit, bureau, sanitaires 72.20 m²

Etage

Zone dépôt dans halle 59.80 m² 132.00 m²

APPARTEMENT

Etage

Surface appartement 107.50 m² 107.50 m²
 Surface balcons : 15.50 m²

SURFACE TOTALE

810.00 m²
 =====

CUBE SIA

Partie administrative + appartement 1'025 m³
 Partie halle à bateaux y.c. Garde-pêche 3'570 m³

CUBE TOTAL

4'595 m³

Coût de construction CFC 2
 Coût au m³ SIA, CFC 2

Fr. 1'630'240.--
 Fr. 355.--

RECAPITULATION DU COUT DE CONSTRUCTION CFC A 1 CHIFFRE

1. Travaux préparatoires Fr. 36'913.--
 2. Bâtiment Fr. 1'630'234.--
 3. Equipement d'exploitation Fr. 133'212.--
 4. Aménagements extérieurs et portuaires Fr. 591'109.--
 5. Autorisations, taxes diverses Fr. 78'180.--
 9. Appareils + machines Fr. 28'156.--

T O T A L

Fr. 2'497'804.--
 =====

COÛT DE L'OPERATION

| CFC 1 TRAVAUX PREPARATOIRES | | 36'913.-- | 1.5% |
|-----------------------------|--|--------------|-------|
| 101 | Relevé géomètre | 2'710.-- | |
| 102 | Etude géotechnique | 420.-- | |
| 112.1 | Démolition hangar Etat | 12'000.-- | |
| 112.2 | Démolition bâtiment communal | 14'280.-- | |
| | Divers | | |
| | Cancelage eau, gaz, électricité, hangar Etat | 2'503.-- | |
| 190 | Honoraires architecte | 5'000.-- | |
| CFC 2 BATIMENT | | 1'630'234.-- | 65.3% |
| 211 | Maçonnerie + BA | 550'100.-- | |
| 211 | Hausse s/main-d'oeuvre | 3'000.-- | |
| 213.2 | Charpente métallique | 154'137.-- | |
| 215.5 | Bardage toiture | 144'260.-- | |
| 24 | Chauffage y.c. 5000.-- frais étude Meier | 50'985.-- | |
| 23 | Electricité | 58'560.-- | |
| 233 | Lustrerie | 7'747.-- | |
| 25 | Sanitaire | 48'400.-- | |
| 224.1 | | | |
| 222 | Etanchéité - ferblanterie | 7'090.-- | |
| 271 | | | |
| 285 | Plâtrerie - peinture | 54'600.-- | |
| 271- | | | |
| 285 | Hausse main-d'oeuvre | 2'880.-- | |
| 273 | Menuiserie | 25'450.-- | |
| 272.2 | Huisseries | 5'715.-- | |
| 281.6 | Carrelage | 18'140.-- | |
| 221 | Vitrages métalliques | 151'461.-- | |
| 221.6 | Portes garages voitures | 6'841.80 | |
| 221.6 | Portes halles bateaux | 59'905.-- | |
| 281 | Revêtements de sols | 11'825.-- | |
| 244 | Ventilation | 5'931.-- | |
| 228.2 | Stores | 9'920.-- | |
| 284 | Cheminée de salon | 6'218.-- | |
| 253 | Traitement eaux | 9'000.-- | |
| 273.4 | Cuisines appt/mess | 10'926.-- | |
| 273.1 | Vestiaires | 6'555.-- | |
| 221 | Vitrierie | 19'690.-- | |
| 287 | Nettoyage | 2'097.-- | |
| 291 | Honoraires architecte | 156'490.-- | |
| 292 | Honoraires ingénieur | 42'310.-- | |

| CFC 3 EQUIPEMENT D'EXPLOITATION | | 133'212.-- | 5.3% |
|---|---|--------------|-------|
| 347 | Station essence | 22'800.-- | |
| 365 | Ponts roulants/treuil de halage | 57'200.-- | |
| | Divers équipements | | |
| | Rouleaux supports câbles rampes | 760.-- | |
| | Dallettes sur fosse treuil | 3'139.-- | |
| | Tôles sur caniveaux câbles | 6'039.-- | |
| | Rails palans 500 kg | 7'363.-- | |
| | Moteurs portes industrielles | 19'095.-- | |
| | Racc. élec. portes industrielles | 3'116.-- | |
| 370 | Honoraires architecte | 13'700.-- | |
| CFC 4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET PORTUAIRES | | 591'109.-- | 23.7% |
| 400 | Maçonnerie + BA | 400'461.-- | |
| 411.5 | P.V. porte-à-faux rails | 11'000.-- | |
| 402 | Palplanches | 64'532.-- | |
| 423 | Pontons | 22'000.-- | |
| | PV poteaux amarrage + protection caoutchouc | 2'040.-- | |
| | Draguage | 8'850.-- | |
| 421 | Engazonnement + plantations | 2'000.-- | |
| | Divers | | |
| | Signalisation extérieure | 3'440.-- | |
| | Peinture signalisation | 130.-- | |
| | Bornes métalliques (arrêts voitures) | 189.-- | |
| | Peinture rails extérieurs | 123.-- | |
| | Vidange séparation | 217.-- | |
| | Mise en service citerne et essence | 1'127.-- | |
| 491 | Honoraires architecte | 56'810.-- | |
| 492 | Honoraires ingénieur | 18'190.-- | |
| CFC 5 FRAIS SECONDAIRES | | 78'180.-- | 3.1% |
| 511 | Autorisations | 2'461.-- | |
| 512 | Taxes raccordements eau, gaz électricité | 38'958.-- | |
| 513 | Dispense protection civile | 9'600.-- | |
| 568 | Panneau de chantier | 3'990.-- | |
| 524 | Reproductions, hélios | 8'171.-- | |
| 526 | Plaquette | 15'000.-- | |
| CFC 9 AMEUBLEMENT - APPAREILS - MACHINES | | 28'156.-- | 1.1% |
| 901 | Mobilier bureaux | 290.-- | |
| 91 | Luminaire bureaux et extérieur | 500.-- | |
| 93 | Equipements divers | 3'800.-- | |
| 94 | Compresseur | 8'898.-- | |
| 94 | Traversée de levage | 5'775.-- | |
| 94 | Raccordement treuil | 556.-- | |
| 96 | Chariots bateaux | 8'337.-- | |
| T O T A L | | 2'497'804.-- | 100% |

LES ENTREPRISES

| | | |
|---|--|---|
| AUTAC-NAUTIC BATOR | Compresseur Portes industrielles Jardinage Palans + treuils Portes de garages Chauffage central Portes intérieures Electricité-téléphone Distribution essence Etanchéité toiture Ponton métallique Maçonnerie-béton Charpente métallique Panneau de chantier Traitement des eaux Stores Travaux portuaires Revêtements sols Parquet Cuisines Cheminée + poêle | Morges Herzogen- buchsee Yverdon Nebikon Orbe Yverdon Villeneuve Yverdon Lausanne Yverdon Montagny Yverdon Yverdon Yverdon Berne Estavayer Crissier Yverdon Lausanne Avenches Bioley- Magnoux |
| BOBST & Fils BRUN & Cie S.A. DUBI S.A. ÉCUYER S.A. EGOKIEFER S.A. ELECTROLEE S.A. ESCHER-URANIA S.A. ETANCHEITE S.A. FARDEL Cl. GABELLA S.a. GOGNIAT S.A. GOY & Cie KLIMA-FILTERTEKNIK LAMELCOLOR S.A. LOSINGER S.A. MARENDAZ B. MENETREY S.A. MODERNA S.A. MULLER S.A. | | |
| PERNET Ed. | Vitrage métallique Serrurerie | Yverdon |
| PICCINELLI- DEGOUMOINS PROLUX AG RAY & VICHET S.A. | Nettoyages Lustrerie spéciale Toiture façade métallique Démolition bâtiment Carrelage Menuiserie Plâtrerie-peinture Bornes parking Vitrerie | Yverdon Lupfig Givisiez |
| SCHENKER Sch. SPAETH & GARATTI TESAURY D. TUBAC S.A. VELOPA ZOSSO S.A. | | Yverdon Yverdon Yverdon Yverdon Zürich Fribourg |

30 Juillet 1989 - Publication du Service des bâtiments

Place de la Riponne 10 CH - 1014 Lausanne
Conception graphique : André Bovey, ASG-S&V,
Photos : François Bertin, Grandvaux
Impression : Favre et Winteregg, Echandens